

LA  
**SEMAINE RELIGIEUSE**  
 DE MONTRÉAL

**SOMMAIRE**

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Fête de la Présentation au grand séminaire. — III *L'Orphelinat catholique* de Montréal. — IV Prières des Quarante-Heures. — V L'Ontario nord. — VI Le prince de Galles à Montréal: Quelques échos. — VII Faut-il prendre de l'eau bénite en sortant de l'église?

**AU PRONE**

Le dimanche 23 novembre

On annonce :

Le premier dimanche de l'Avent;

La fête de saint André (dimanche, remise à lundi);

La neuvaine de l'Immaculée-Conception, samedi le 29<sup>1</sup>;

Dans le diocèse de Sherbrooke, dimanche, le 30, le 26 anniversaire du sacre de Mgr l'évêque;

Dans le diocèse de Joliette, la collecte, le 1er dim. de l'Avent, pour les orphelins.

**Note.**—Le jeûne et l'abstinence les mercredis, ainsi que le jeûne les vendredis de l'Avent sont supprimés par le nouveau code de droit canonique; à l'exception des Quatre-Temps encore en usage.

**OFFICES DE L'EGLISE**

Le dimanche 23 novembre

Messe du 24e dim. après la Pentecôte, **semi-double**; mém. de saint Clément et de sainte Félicité; préf. de la Trinité. — Aux vêpres du dim., mém. 1o de saint Jean de la Croix, 2o de saint Clément, 3o de saint Chrysogone.

**Dans la cathédrale de Valleyfield:**

Solennité de sainte Cécile, **double de 1e cl.**; seule mém. du 24e dim. après la Pentecôte; préf. de la Trinité; dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres, mém. de saint Jean de la Croix et du dim.

**Note.**—Il n'y a plus de jeûne les mercredis et vendredis de l'Avent. On fait maigre les vendredis. Il n'y a de jeûne que pendant les Quatre-Temps (3e semaine) et la veille de Noël.

<sup>1</sup> En faisant cette neuvaine, même privément, chaque fidèle peut gagner : 1o 300 jours d'indulgence à chaque exercice; 2o une indulgence plénière en se confessant, en communiant et en priant (n'importe où) aux intentions du pape, l'un des jours de la neuvaine, ou des huit jours qui la suivent.